



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

Le Délégué Territorial Adjoint

Dossier suivi par : Déborah CORALLO  
Téléphone : 03 80 78 71 90  
Courriel : [d.corallo@inao.gouv.fr](mailto:d.corallo@inao.gouv.fr)  
[inao.dijon@inao.gouv.fr](mailto:inao.dijon@inao.gouv.fr)

N/Réf : SM/CB/DC/NS – 23-575

V/Réf : Aba/APJ  
Dossier suivi par Mme Alicia PINOT-JEANROY  
[Alicia.pinot@luxeuil-les-bains.fr](mailto:Alicia.pinot@luxeuil-les-bains.fr)

Monsieur le Maire  
Mairie de Luxeuil-les-Bains  
1 place Saint Pierre  
BP 30158  
70306 LUXEUIL-LES-BAINS

Quetigny, le 18 décembre 2023

Objet : Projet de modification simplifiée n°2 du PLU  
Commune de Luxeuil-les-Bains (70)

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu en date du 7 décembre 2023, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de modification simplifiée n° 2 du PLU sur la commune de Luxeuil-les-Bains.

La commune de Luxeuil-les-Bains appartient aux aires de production des IGP "Cancoillotte", "Emmental français Est-Central", "Gruyère", "Saucisse de Montbéliard", "Porc de Franche-Comté", "Saucisse de Morteau ou Jésus de Morteau", ainsi qu'à l'aire de production de l'IGP viticole "Franche-Comté".

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

Le PLU a été approuvé le 5 mars 2012. La modification simplifiée a pour objet l'agrandissement d'un STECAL (stand de tir) et la suppression de l'emplacement réservé n°4.

Le stand de tir est situé dans une zone naturelle. Le projet consiste à augmenter la surface du STECAL à 11,7 ha. L'objectif étant la construction d'un bâtiment enterré en grande partie et le déboisement des parcelles A558, A559, A561, A562 et A563 afin d'étendre le pas de tir du stand actuel.

L'emplacement réservé n°4 est de 1.17 ha. Sa suppression est dû aux changements des objectifs communaux. La commune ne désire plus créer une voie de contournement et le projet du stand de tir est adjacent à celui-ci.

Après étude du dossier, l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les IGP concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice de l'INAO  
Et par délégation,  
Le Délégué Territorial Adjoint

Stéphane MEUNIER

Copie : DDT 70